

DEPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

Liberté - Egalité - Fraternité

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Note de synthèse : 21/03/2019
 Extrait : 28/03/2019

Nombre de Conseillers en exercice : 31
 Présents : 23
 Votants : 30

Délibération :
N° DEL_2019_032

OBJET :
 Modification de la répartition des crédits
 des paiements des autorisations de
 programmes n°101, 102 et 103

Séance du 27 mars 2019

Étaient présents :

M. Jean-Claude CHARVIN, M. Gérard OCTROY, Mme Geneviève FAVERGEON, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Martine HATTERER, M. Gérald GAUDIN, Mme Colette MARCHAND COGNET, Mme Nadège TEYSSIER, M. Didier DELDON, M. Sébastien DUMAINE, Mme Nasira DEBBAH, M. Louis FONTBONNE, M. André POCHART, Mme Virginie DELMARRE, Mme Virginie KERGOT, M. Louis BARLET, Mme Liliane PAULIN, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, M. Vincent BONY, Mme Eliane MASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Gilbert ABRAS, M. Jean-Louis VALENTE

Était absent :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS CHEYTION

Avai(en)t donné pouvoir :

M. Philippe JASSERAND à Mme Geneviève FAVERGEON, Mme Corinne DOTTO à Mme Virginie DELMARRE, M. Serge ODIN à M. Gérard OCTROY, M. Nelson MANE à M. Jean-Claude CHARVIN, Mme Catherine TISSIER à Mme Colette MARCHAND COGNET, M. Jean POINT à M. Vincent BONY, Mme Dany TRAMONTANA à M. Jean-Louis VALENTE

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis VALENTE

Rappel et référence(s) :

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 prévoyant la possibilité pour les communes de voter des Autorisations de Programme (AP).
 Vu le décret n° 97-175 du 20 février 1997 précisant les modalités d'application des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP).
 Vu les articles L. 1612-1, L. 2311-3 et R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement.
 Vu la délibération DEL-2018-27 du 29 mars 2018 créant les autorisations de programme 101, 102 et 103 et en répartissant les crédits de paiement.
 Considérant le caractère pluriannuel des opérations visées ci-dessous.
 Considérant les objectifs de ces opérations.
 Considérant qu'une annexe au budget doit retracer la situation de l'ensemble des AP/CP décidé par le conseil municipal.
 Considérant que les AP/CP font l'objet d'un suivi comptable permettant de connaître leur situation et de proposer les éventuels ajustements à la décision du conseil municipal.

Contenu :

Pour mémoire, la répartition des crédits de paiement était la suivante :

- Autorisation de programme n° 101 - Aménagement de la place du Forez – Montant de l'AP : 960 000 €

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	215 000,00 €	500 000,00 €	245 000,00 €	960000

- Autorisation de programme n° 102 – Square Marcel Paul – Montant de l'AP : 900 000 €.

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	150 000,00 €	450 000,00 €	300 000,00 €	900000

- Autorisation de programme n° 103 – Réhabilitation École Jean Moulin et implantation d'une crèche – Montant de l'AP : 1 820 000 €.

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses	300 000,00 €	400 000,00 €	800 000,00 €	320 000,00 €	1820000

Proposition :

Il est proposé de modifier la répartition prévisionnelle des crédits de paiement de la manière suivante :

- Autorisation de programme n° 101 - Aménagement de la place du Forez – Montant de l'AP : 960 000 €

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	0,00 €	841 000,00 €	119 000,00 €	960000

- Autorisation de programme n° 102 – Square Marcel Paul – Montant de l'AP : 900 000 €.

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	TOTAL
Dépenses	0,00 €	12 500,00 €	887 500,00 €	900000

- Autorisation de programme n° 103 – Réhabilitation École Jean Moulin et implantation d'une crèche
1 820 000 €.

Répartition prévisionnelle des CP :

Année	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Dépenses	12 945,77 €	355 000,00 €	1 000 000,00 €	452 054,23 €	1820000

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

Retenir la répartition prévisionnelle des crédits de paiement telles que présentée ci-dessus.

Le conseil municipal à l'unanimité modifie la répartition prévisionnelle des crédits de paiement telle que présentée ci-dessus

S'abstenant : 7

Vincent BONY, Eliane MASSON, Jean POINT, Caroline BENOUMELAZ, Gilbert ABRAS, Jean-Louis VALENTE, Dany TRAMONTANA

**Ont signé au registre tous les membres présents,
pour copie conforme,
Le Maire,
Conseiller Départemental,
Jean-Claude CHARVIN**